



POUR VOTRE INSCRIPTION

PERMIS **AAC**

- AVOIR 15 ANS
- 3 PHOTOS D'IDENTITE AUX NORMES PREFERORALES, DE PREFERENCE AVEC SIGNATURE NUMERIQUE
- A 16 ANS : ATTESTATION DE RECENSEMENT
- DES 17 ANS : ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA JAPD
- ASSR 2ND NIVEAU
- SI L'ELEVE POSSEDE DEJA UN PERMIS AM, PHOTOCOPIE DU PERMIS
- PHOTOCOPIE R/V DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'ELEVE
- PHOTOCOPIE R/V DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'HEBERGEANT
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HEBERGEANT (MOINS DE 3 MOIS)
- ATTESTATION DE DOMICILE POUR L'ELEVE, SIGNE PAR L'HEBERGEANT